



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n° 2025/13 – Transformation et réaménagement de l'administration communale

Demande de crédit CHF 1'290'000.00

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 10, 17 et 24 novembre 2025 pour l'examen du préavis municipal n° 2025/13. Une série de questions a été transmise à Monsieur Julien Bessard, Municipal en charge du dicastère des bâtiments, qui y a répondu de manière complète et transparente, en collaboration avec le responsable des finances pour certains points. Nous le remercions pour la qualité des informations fournies et pour sa disponibilité lors de la séance du 24 novembre.

Analyse de la Commission des finances

Durant cette législature, la commune a connu un volume d'investissements particulièrement élevé : extension de l'école, construction de la halle double, réfection de la route d'Avenches, ainsi que d'autres projets structurants. Ces engagements, bien que nécessaires, placent aujourd'hui la commune à proximité du plafond d'endettement fixé en début de législature. La Commission relève cet élément comme un point d'attention important au moment d'examiner un projet d'envergure supplémentaire.

La Commission souhaite également souligner que la planification de cet investissement arrive à un moment peu opportun pour notre commune, "il se situe en fin de législature. Nous ne disposons naturellement d'aucune vision consolidée des investissements futurs, celle-ci devant être élaborée par la prochaine Municipalité.

Elle observe également que certains choix retenus dans le projet relèvent d'un niveau de prestations supérieur à ce qui serait nécessaire pour des locaux administratifs. Elle souhaiterait que la Municipalité étudie une variante plus simple et proportionnée, permettant de réduire les coûts tout en répondant pleinement aux besoins fonctionnels.

Par ailleurs, la Commission relève que certaines interventions prévues dans ce projet pourraient ne pas être pleinement intégrées dans la planification énergétique stratégique du **PECC**, adopté durant cette législature, ce qui renforce la nécessité d'une coordination attentive entre les futurs investissements et les objectifs

énergétiques communaux. De plus, la loi sur l'électricité a subi des modifications qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et qui permettent l'autoconsommation de l'électricité produite localement dans le périmètre d'un quartier et même sur l'ensemble d'une commune. Ainsi, la commission des finances préconise une planification globale de la production et de la consommation d'électricité au niveau communal afin de déterminer les toits les plus adaptés à la production solaire. Une étude approfondie dans le cadre du PECC permettrait de définir cette stratégie.

Afin d'éclairer les membres du Conseil communal, la Commission souhaite présenter en détail les principales questions soulevées et les réponses apportées par Monsieur Bessard.

1. Postes de travail

La Commission a questionné la nécessité de prévoir jusqu'à 13 postes de travail, extensibles à 16, alors que les besoins actuels sont estimés à 10 postes. La Municipalité précise que les postes supplémentaires sont destinés à des bureaux partagés pour les Municipaux, les collaborateurs externes du tourisme et divers entretiens internes. Bien que ces explications soient claires, la Commission relève que cette marge d'extension demeure importante dans le contexte financier actuel.

2. Travaux et coûts des étages

Concernant le coût du 1er étage (CHF 91'000. –), la Municipalité explique que les montants incluent une importante mise à niveau électrique (réseau informatique, courant faible, luminaires), ainsi que le remplacement de sept portes pour améliorer l'isolation phonique. La Commission entend ces explications mais constate que les coûts restent élevés en comparaison d'autres travaux du projet.

3. Chauffage et alternatives énergétiques

La Municipalité indique que conserver la chaudière actuelle représenterait une économie annuelle estimée à CHF 4'747. –, hors réparations imprévisibles. Le remplacement par une chaudière équivalente n'a pas été étudié, en raison des obligations cantonales relatives à l'abandon des énergies fossiles d'ici 2040. La Commission note toutefois qu'aucune alternative chiffrée à la géothermie n'a été présentée, ce qui laisse subsister des incertitudes.

4. Coût du rez-de-chaussée

La Municipalité justifie les coûts importants (CHF 667'000.– pour 193 m² → 3'456.- /m²) par :

- Le changement d'affectation des locaux de l'ancienne poste,
- L'ampleur des travaux techniques nécessaires,
- Les démantèlements préalables.

La Commission prend acte de ces explications mais constate que les montants se rapprochent fortement des coûts du neuf.

5. Endettement et investissements futurs

La Commission prend note des projections fournies par la Municipalité :

- **Fin 2025** : env. CHF 28 millions,
- **Fin 2026** : entre CHF 36 et 38 millions, selon le calendrier des subventions.

Elle relève également qu'aucun investissement majeur supplémentaire n'est prévu pour 2026, hormis certains travaux d'infrastructures.

Conclusion

Après étude du préavis 2025/13 et au vu des éléments exposés ci-dessus, la Commission des finances constate que les conditions actuelles — proximité du plafond d'endettement, contexte de fin de législature, absence légitime d'une planification consolidée des investissements futurs, absence de synergie avec le PECC en cours de réalisation, ainsi que les incertitudes liées aux coûts de plusieurs projets en cours — ne permettent pas d'apprécier sereinement ce nouvel engagement financier.

La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de :

- De refuser le préavis municipal n° 2025/13 tel que présenté

La Commission des finances

Vully-les-lacs, le 30 novembre 2025

Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard Cédric Bardet